





Confronté à des difficultés juridiques avec une administration, vous ne savez pas à qui vous adresser :

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit 63 et le Tribunal Administratif vous offrent un service d'information juridique :

UNE CONSULTATION GRATUITE AVEC UN AVOCAT

Point d'Accès au Droit (P.A.D.)

sur rendez-vous uniquement

au 2 04.43.14.61.00

क्ष ज

Tribunal Administratif
6 cours Sablon
63000 CLERMONT-FERRAND

